

Fondation Vasarely : nouveau procès

L'administrateur judiciaire veut retrouver les œuvres disparues

Saisir la justice pour sauver la maison. Après six mois à la tête de la Fondation Vasarely, l'administrateur judiciaire Xavier Huertas a assigné en justice, lundi 21 avril, les héritiers du peintre devant le tribunal d'Aix-en-Provence. Convaincu que ceux-ci se sont frauduleusement appropriés les 130 œuvres dont le père de l'art optique, mort en 1997, avait doté la Fondation, il en réclame aujourd'hui la restitution.

Une façon pour lui de « faire la lumière sur le passé », comme il l'annonçait dès sa désignation (*Le Monde* du 27 novembre). Mais aussi de redonner à l'établissement, installé sur les hauteurs d'Aix-en-Provence, les moyens d'exister. L'audience est fixée au 12 juin.

Dans son assignation, M^e Huertas conteste un arbitrage successo-

ral réalisé en 1995 entre les deux fils de Victor Vasarely et la Fondation. Tout juste sortie d'une période de conflit, qui avait vu la mise à l'écart de l'ancien président, Charles Debbasch, l'institution y cédait la presque totalité des œuvres. Or, la Fondation était alors représentée par Michèle Vasarely, épouse d'un des deux enfants du peintre, et à ce titre bénéficiaire de la cession.

Pour M^e Huertas, il s'agit là d'un « pacte frauduleux ayant pour objet d'organiser le partage, la gestion et la vente des œuvres d'art ». Quant à l'arbitrage, réalisé « au mépris des intérêts de la Fondation », il le juge « totalement fictif », les deux fils du peintre et sa belle-fille présentant le même intérêt.

L'assignation réclame donc l'an-

nulation de l'arbitrage et la restitution des œuvres détenues par les héritiers. Mais, surtout, exige de Michèle Vasarely, en plus des œuvres qu'elle détient, 5 millions d'euros de dommages.

Installée à Chicago, cette dernière est accusée d'avoir organisé l'ensemble de l'opération. Pour le reste de la famille, longtemps déchirée et désormais rassemblée derrière Pierre, petit-fils et « légataire universel » du peintre, elle aurait détourné de nombreuses œuvres. Ce qu'elle rejette catégoriquement. Elle revendique au contraire la propriété de ses tableaux. Et se dit étrangère à l'arbitrage. « Je ne comprends rien à tout ça, les avocats s'occupaient de tout », a-t-elle déclaré à l'hebdomadaire *Le Point* du 10 avril. ■